

Paris, le 18 juin 2018

ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLÔME

CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE Sorbonne Université C1

SELFEE-Sorbonne
TEL 01 40 46 32 20
TEL 01 40 46 32 22

1 rue Victor Cousin
75230 Paris Cedex 05
lettres-selfee@sorbonne-universite.fr

lettres.sorbonne-universite.fr/SELFEE
sorbonne-universite.fr

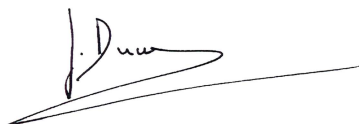
En application des arrêtés ministériels du 25 octobre 1961, du 30 mai 1963 et du 28 février 1967 portant création d'examens réservés aux étudiants étrangers, l'Université Sorbonne Université est autorisée à délivrer le Certificat Pratique de Langue Française niveau C1, sous les signatures du Recteur, Chancelier des Universités de Paris, du Président de l'Université et de la Présidente du jury, Directrice du SELFEE-Sorbonne.

Le Certificat Pratique de Langue Française C1 suppose de sérieuses connaissances de base de la langue, de la littérature et de la culture françaises. Il valide des savoir-faire universitaires adaptés aux exigences du système français. Il comprend un module obligatoire : langue et compréhension écrite, un module au choix : soit Littérature, soit Français sur objectifs universitaires (FOU) « Sciences humaines et sociales » et une épreuve orale en civilisation française contemporaine.

Cette certification est fortement recommandée pour candidater en master et en doctorat.

Le Certificat pratique de langue française est placé au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Durée des épreuves écrites et orales : 4h45
Valable sans limitation de durée.



Mme Joëlle DUCOS,
Directrice de l'U.F.R de Langue Française,
Directrice et présidente du jury des examens de Langue française
réservés aux étudiants étrangers

**CRÉATEURS
DE FUTURS
DEPUIS
1257**